

Depuis 19 ans, le réseau Anact-Aract (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail placée sous la tutelle du ministère en charge du Travail) organise une semaine pour valoriser les démarches en entreprise qui permettent de conjuguer amélioration des conditions de travail et performance des organisations.

Cette année ce sera du 20 au 24 juin 2022. Tout au long de cette semaine, les Aract vous proposeront un programme dédié sous une multitude de formats : webinaires, podcasts, des événements en région...

"En quête de sens au travail" est cette année le fil rouge des manifestations proposées par le réseau Anact-Aract sur tout le territoire. Avec un objectif : identifier des pistes d'action en faveur d'un travail facteur de santé, d'inclusion et de performance.

## POURQUOI CE THÈME ?

Après plus de deux ans de crise liée au Covid-19, la relation au travail et les conditions de l'engagement des salariés sont questionnées de multiples façons :

- Exposés pendant la crise, des personnel salariés des "1ère et seconde lignes" expriment des attentes fortes en quête de sens, d'efficacité au travail et de reconnaissance ;
- Dans les secteurs en tension, les entreprises sont en recherche de nouveaux leviers pour faire revenir à elles une partie des salariés que l'alternance de chômage et de reprise d'activité partielle a pu éloigner ;
- Au sein des entreprises qui le déploient, la mise en place du télétravail semble accompagner la recherche de nouveaux équilibres (vie professionnelle et personnelle, nouvelles formes de management...)
- La recherche d'une autonomie accrue, l'envie d'être associé aux décisions, le besoin de se sentir utile au travail - en ayant un impact positif sur la transition écologique, par exemple - sont des attentes qui semblent davantage exprimées par les salariés en poste ou les personnes en recherche d'emploi.

Retrouvez le programme en cliquant sur l'image :

<https://semaineqvt.anact.fr/le-programme>



**La CFE-CGC soutient cette démarche qui va dans le sens de l'amélioration des conditions de travail.**